



**FEDERATION NATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA CULTURE
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
FORCE OUVRIERE**

Section Départementale de l'Eure
17 ter, rue de la côte Blanche, 27 000 Evreux
Téléphone : **02 32 33 01 11** Mail : **snudifo27@gmail.com**

Déclaration de la FNEC FP FO à la formation spécialisée du 5 juin 2025

Madame la présidente,
Mesdames et messieurs les membres de la formation spécialisée,

Tout d'abord, la FNEC FP FO 27 dénonce la suspension infligée à notre collègue enseignante d'un lycée de l'Yonne au motif qu'elle a fait observer, à la demande de ses élèves, une minute de silence pour les victimes du génocide à Gaza ! Elle se retrouve même menacée de sanction. Pour notre organisation syndicale, cette mesure de suspension brutale et les menaces de sanction à son encontre sont totalement inconcevables. Nous apportons notre soutien à cette collègue et nous demandons sa réintégration.

Alors que les profits des entreprises, les dividendes versés aux actionnaires et les rachats d'actions atteignent chaque année des niveaux records, les salariés voient leur pouvoir d'achat s'effondrer. Nous dénonçons le budget 2025 qui confirme une nouvelle année de gel du point d'indice dans la Fonction publique, ainsi que la baisse de l'indemnisation des congés maladie à 90%. Nous revendiquons l'augmentation des salaires et la revalorisation du point d'indice à hauteur de l'inflation : 10 % tout de suite sans contrepartie !

La FNEC FP-FO refuse le budget d'austérité et ses 40 milliards d'économie. Nous avons d'ailleurs appris récemment que les fonds de réserve dans les ministères avaient été préemptés sur décision de F. Bayrou pour le budget de guerre. Cela impactera le ministère de l'Education nationale de 95 millions et le ministère de l'enseignement supérieur et la recherche de 500 millions.

Quelles en seront les conséquences ?

Aucune création de postes de personnels infirmiers, assistants sociaux, PsyEN, médecins, personnels administratifs, d'encadrement... alors que les besoins sont énormes.

Pas de créations de postes spécialisés alors que 24 000 élèves, dont environ 400 dans l'Eure, devraient être accueillis dans les établissements sociaux et médico-sociaux et n'y sont pas faute de place. Pire, ces établissements sont menacés d'externalisation et de fermeture.

Dans le premier degré, 670 suppressions de postes dans l'Education Nationale qui se traduisent par plus de 5000 classes fermées, dont 24 dans l'Eure, alors que les effectifs restent parmi les plus élevés d'Europe et qu'il manque partout des remplaçants et des enseignants spécialisés.

Dans le second degré, la réforme du « choc des savoirs » entraîne des centaines de suppressions de postes dont 25 dans l'Eure en collège, c'est plus de fermetures qu'au moment de la fermeture des collèges REP Pablo Neruda d'Evreux et Pierre Mendes-France de Val-de-Reuil.

L'enquête de la formation spécialisée est sans équivoque, la réforme dite « choc des savoirs » a dégradé la santé des personnels. Elle a entraîné une augmentation du temps de travail, des tensions supplémentaires, des emplois du temps dégradés, des difficultés matérielles, des quotités de service modifiées, la multiplication des services partagés, une perte générale de

sens : liberté pédagogique remise en cause, professeurs pensant ne pas mieux faire progresser autant tous les élèves, difficultés matérielles. Enfin elle a entraîné une hausse de la charge mentale et organisationnelle, particulièrement pour les enseignants de français et de mathématiques.

90 % des personnels interrogés estiment que « le choc des savoirs » ne répond pas à leurs attentes professionnelles, 92 % dénoncent un trop-plein de réformes, 91 % affirment que cela affecte leur qualité de vie au travail.

C'est pourquoi la FNEC FP-FO27 demande la suppression de la réforme du choc des savoirs.

Dans la poursuite de l'Acte 2 de l'École inclusive, 500 Pôles d'Appui à la Scolarité vont être mis en place à la rentrée 2025, dont 14 dans l'académie de Normandie, soit 200 équivalents temps plein qui auraient pu être des postes d'enseignants dans des classes, des postes de remplaçants, des postes d'enseignants spécialisés. Pour FO, ces PAS sont plutôt des impasses pour l'inclusion scolaire, car le prescripteur sera aussi le payeur, pour les moyens matériels comme pour les heures attribuées, ce qui sera bien commode pour limiter les notifications dont vous jugez, Madame la Directrice Académique, le nombre tellement excessif.

La décision du gouvernement de réaliser des économies sur le dos des collègues en réduisant à 90 % le montant de l'indemnisation des congés maladie ordinaire éclaire aussi sur le peu de considération de l'État vis à vis de ses agents et le peu de cas qu'il fait de leurs conditions de travail. Le peu d'empressement de notre ministère à s'appliquer à lui-même la réglementation sur les visites de la médecine de prévention relève d'ailleurs de la même attitude méprisante sur la question de la santé des agents qui assurent au quotidien le service public. Dans notre académie, le nombre très insuffisant de médecins de prévention pour plus de 50 000 agents illustre malheureusement particulièrement notre propos.

Or de l'argent, il n'en est pas prévu pour une médecine de prévention digne de ce nom, pour les visites médicales annuelles prévues dans les textes mais jamais accessibles.

Il n'y en a pas non plus pour recruter en nombre suffisant les médecins scolaires et les infirmières indispensables au suivi de la santé des enfants. Le ministère préfère regrouper dans des pôles départementaux santé-social les assistantes sociales, les PsyEN, les médecins scolaires et les infirmières. Comme si ces personnels étaient interchangeables et comme si leurs missions pouvaient être mutualisées.

Comme lors des groupes de travail sur les « Assises » de la santé scolaire, la FNEC FP-FO a rappelé que pour éviter le mal-être à l'école, il ne faut pas le créer par une multitude de contre-réformes.

Ce qu'il manque, ce sont des postes statutaires pour la santé et la sécurité des élèves !

La FNEC FP FO refuse la création d'une fonction de Conseillère technique PsyEN en santé mentale et la mise en place d'un pôle santé social regroupant les 4 corps des INFENES, Des Assistantes Sociales, des Médecins scolaires et des PsyEN.

En revanche, pour aider les municipalités à acheter des uniformes scolaires, il y a de l'argent, pour continuer à financer l'enseignement privé avec des fonds publics malgré tous les scandales, il y a encore de l'argent.

Et ce n'est pas la « convention citoyenne sur les temps de l'enfant » lancée en grande pompe par le président Macron, avec des propositions plus dangereuses et démagogiques les unes que les autres, qui règlera ces problèmes.

Les conséquences de cette politique sont une détérioration spectaculaire des conditions de travail des collègues, tant sur le plan des moyens disponibles que sur la qualité globale du travail et du climat scolaire. Cette dégradation se manifeste par une surcharge de tâches, un manque criant de ressources, et une perte de sens dans les missions confiées.

Dans les écoles, la situation devient ingérable pour nos collègues enseignants et AESH : près de 80% des registres qui sont renseignés concernent des problèmes d'inclusion ! Violences, morsures, surcharge mentale, insomnie, ... Voici les maux dont souffrent nos collègues face à cette inclusion systématique et forcée ! C'est inadmissible !

Pour les remplaçants, la mise en place de la départementalisation du remplacement est encore une mesure budgétaire qui impacte à la fois les personnels administratifs, les remplaçants et les usagers. Au nom de la performance, cette gestion amène les collègues à remplacer en dehors de leur secteur défini, à effectuer plus de trajet et à augmenter le stress au travail des personnels, avec une logique de remplacer sans réelle prise en compte de la continuité pédagogique.

C'est pourquoi la FNEC FP-FO 27 demande le retour des postes de ZIL et des BD stage en plus de la Brigade Départementale. Ce qu'il manque, ce sont des postes de remplaçants et non une gestion départementalisée.

Dans les collèges et les lycées, les personnels sont de plus en plus nombreux à être victimes d'agressions, d'insultes de menace ou de harcèlement. Et dans ces situations les personnels se sentent souvent abandonnés par l'institution qui ne donne pas suite à leur demande de protection fonctionnelle, voire qui refuse de leur accorder. L'exemple de l'incident qui s'est produit au collège de Gaillon est éclairant. Quelques jours après avoir reçu le refus à sa demande de protection fonctionnelle, un collègue d'EPS a été visé par un lancer de javelot ! A-t-on accordé à ce collègue la protection fonctionnelle ? A-t-on sanctionné l'élève ? Ne pas soutenir les agents c'est les exposer davantage. La FNEC FP-FO demande l'octroi automatique de la protection fonctionnelle. Elle dénonce l'absence de réponse qui est un deuxième outrage infligé aux collègues.

A ce propos, la FNEC FP-FO27 conteste les chiffres communiqués aux délégués de la Formation spécialisée. Comment expliquer que seulement 5 demandes de protection fonctionnelle sont recensées de février à mai 2025 dans le second degré alors que le SNFOLC suit, à lui seul, 10 collègues sur la même période.

Force Ouvrière refuse d'être instrumentalisée au nom d'une économie de guerre. Pour cela, la FNEC FP-FO revendique sans relâche :

- La création des postes nécessaires dans les écoles, les établissements et les services ;
- L'augmentation immédiate de 10% de la valeur du point d'indice et l'ouverture de négociations pour rattraper les 31,5% de pouvoir achat perdu depuis 2000 ;
- Le retour à la rémunération à plein traitement du congé maladie et la suppression du jour de carence ;
- L'abandon de toutes les contre-réformes qui cassent l'École Publique notamment le « Choc des Savoirs », le PACTE, les évaluations d'école, les lois Rilhac, et la réforme du lycée professionnel ;
- un plan d'urgence pour l'ouverture de places en établissements spécialisés (IME et ITEP) pour les 400 élèves qui sont sur liste d'attente
- La défense de l'enseignement spécialisé et l'abandon de l'acte 2 de l'école inclusive, des PIAL et des PAS ;
- Un vrai statut, un vrai salaire pour les AESH ;
- L'arrêt de la départementalisation du remplacement et le retour à une gestion du remplacement par les circonscriptions qui délimitent le périmètre d'action des BD ;
- Le retour de la distinction de ZIL / BD / BD stage ;
- L'abrogation de la réforme Borne-Macron des retraites.
- l'octroi automatique de la protection fonctionnelle aux agents victimes d'insultes, de menaces d'outrage, de harcèlement et la réparation du préjudice subi.

Nous vous remercions de votre attention.